

# CONCOURS RESERVES

ET

## EXAMENS PROFESSIONNALISES RESERVES DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION

- SESSION 2018 -

### Inscriptions :

- ↙ EXAMEN PROFESSIONNALISE RESERVE DE PROFESSEUR DES ECOLES
- ↙ CONCOURS RESERVES DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE  
(CAPES, CAPEPS, CAPET)
- ↙ EXAMEN PROFESSIONNALISE RESERVE DE PROFESSEUR DE LYCEE PROFESSIONNEL
- ↙ CONCOURS RESERVES DE CONSEILLER D'ORIENTATION PSYCHOLOGUE
- ↙ CONCOURS RESERVES DE CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION



Du **mardi 12 septembre 2017** à partir de 07h00  
Au **Jeudi 12 octobre 2017** avant 12h00

### MODALITES D'INSCRIPTION POUR TOUS LES CONCOURS

L'inscription au concours se fait entièrement par Internet aux adresses suivantes :

- pour les personnels enseignants du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>
- pour les concours de CPE de l'enseignement du second degré : [www.education.gouv.fr/concoursCPE](http://www.education.gouv.fr/concoursCPE)

Des écrans informatifs guident les candidats tout au long de la saisie des données nécessaires à leur inscription. À l'issue de cette opération, les informations saisies par les candidats leurs sont présentées de façon récapitulative. Ils doivent alors en vérifier l'exactitude, éventuellement apporter les modifications nécessaires, puis valider leur inscription. Une fois la validation opérée, un écran indique aux candidats leur numéro d'inscription qui est définitif et personnel, ainsi que la date et l'heure de l'enregistrement.

**L'attention des candidats est attirée sur le fait que tant qu'un numéro d'inscription n'est pas affiché à l'écran, l'inscription n'est pas enregistrée. En cas de déconnexion avant l'obtention de celui-ci, le candidat doit reprendre la totalité de la procédure.**

Dans le cas d'inscription à plusieurs concours, un numéro différent est attribué à chaque inscription.

**A l'issue de l'inscription par Internet, imprimer et enregistrer le document revêtu d'un code barre.**

## Transmission des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

✓ **Concours et examens professionnalisés réservés de recrutements des personnels enseignants et d'éducation :**  
L'envoi **du dossier de Raep**, en double exemplaire, devra obligatoirement être effectué **par voie postale et en recommandé simple** au plus tard le **jeudi 30 novembre 2017**, le cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

LOG'INS  
ZA des Brateaux - Pole Eurologistics  
Batiment F – porte B  
Rue des 44 – Arpents  
91100 VILLABÉ

✓ **Examens professionnalisés réserves de recrutement de professeurs des écoles :**  
L'envoi **du dossier de Raep**, en quatre exemplaires, devra obligatoirement être effectué **par voie postale et en recommandé simple** au plus tard le **jeudi 30 novembre 2017**, le cachet de la poste faisant à l'adresse suivante :

**Division des examens et concours du rectorat**  
de l'académie de la Guyane,  
place Léopold Heder,  
BP 6011,  
97306 Cayenne Cedex

### A la clôture du service d'inscription :

Les candidats recevront par voie postale, de la part du service académique chargé de l'inscription, un formulaire indiquant les pièces justificatives qu'ils devront adresser au même service d'inscription en se conformant à la date indiquée sur ce document. Toutes les pièces justificatives nécessaires devront être retournées accompagnées de ce document.



Afin d'éviter toute perte de dossier, les candidats devront :

- préciser sur l'enveloppe d'expédition l'intitulé du concours
- utiliser obligatoirement comme page de couverture du dossier de Raep, le document revêtu d'un code barre.

**Le non-respect de la date et des modalités d'envoi entraînera l'élimination du candidat.**

**Les calendriers des épreuves d'admission seront disponibles sur les sites internet de l'académie de la Guyane.**

### Renseignements complémentaires :

- <http://www.education.gouv.fr/siac1> pour les concours du 1<sup>er</sup> degré
- <http://www.education.gouv.fr/siac2> pour les concours du 2<sup>nd</sup> degré
- Vous pouvez également nous écrire : [dec@ac-guyane.fr](mailto:dec@ac-guyane.fr)